



La Banque d'expériences du groupe de travail « Revenus modestes et insertion professionnelle » a été conçue pour permettre la mutualisation des initiatives permettant de favoriser l'accès des familles en insertion professionnelle ou en formation ; aux revenus les plus modestes, aux différents modes d'accueil. Elle vise à faire connaître la diversité des actions infra et extra départementale.

Conseil juridique aux parents employeurs précaires

Sur prescription du RPAM de St Brieuc Agglomération, la FEPEM fournit aux parents employeurs en situation de précarité ou d'insertion, une assistance juridique en cas de difficulté à gérer la relation avec leur assistant maternel.

Début de l'action

01/07/2016

Localisation

Saint Brieuc Agglomération

Action menée par

FEPEM

Personne(s) ressource(s)

Morvan LE GENTIL
Responsable régional FEPEM
mlegentil@fepefem.fr
Tel. 02.99.50.34.98.
06.35.02.90.61.

Karine RONDEAU
Responsable service RPAM
krondeau@saintbrieuc-agglo.fr
Tel. 02.96.77.60.18.

Public(s) visé(s)

Personne en difficulté financière

Partenaire(s)

Saint Brieuc Agglomération
CAF des Côtes d'Armor

CONTEXTE

Le RPAM de St Brieuc Agglomération est régulièrement interpellé par des parents employeurs en précarité ou en insertion, qui ont besoin de recourir à un assistant maternel pour obtenir ou conserver leur emploi, mais éprouvent des difficultés à gérer la relation de travail avec leur salarié.

DESCRIPTION

Via un formulaire remis par les animatrices du RPAM lorsqu'elles le jugent pertinent, les parents employeurs concernés sollicitent le service juridique de la FEPEM pour un accompagnement individualisé : idéalement de façon préventive au début du contrat, ou quand la relation de travail avec leur salarié se trouve fragilisée, afin de limiter les situations litigieuses.

Une fois la consultation ouverte, le parent employeur est l'interlocuteur du juriste FEPEM, qui définit avec lui la thématique de l'accompagnement nécessaire et qui l'assiste afin de résoudre la problématique rencontrée. Le parent employeur est responsable de la mise en œuvre des solutions proposées, avec toutefois un appui du RPAM, dans le cadre du dispositif Cap'AJE, pour une bonne compréhension et un suivi des préconisations du juriste FEPEM.

MOYENS

Consultations juridiques selon grille FEPEM, financées par Saint Brieuc Agglomération.

Appui renforcé des animatrices de RPAM dans le cadre du dispositif Cap'AJE, soutenu par la CAF 22.

BILAN OU PERSPECTIVES

Dispositif actuellement en phase de test.